

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 23 février 2017

Conseillers communautaires en exercice : 129

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des conférences de la CCIT du Doubs à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la CAGB.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.2.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 6.1, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 7.6, 7.7 (reporté), 7.8, 8.1, 8.2.

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h45.

**Etaient présents** : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA, M. Ludovic FAGAUT, M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Abdel GHEZALI, Mme Solange JOLY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Danielle POISSENOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI (jusqu'au 0.3), M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Philippe SIMONIN suppléant de M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagnay : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Châtillon-le-Duc : M. Philippe GUILLAUME suppléant de Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : M. Jean-Luc GUILLAUME suppléant de M. Bernard VOUGNON Chaudefontaine : M. Jacky LOUISON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Chevroz : M. Yves BILLECARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jacques GIRAUD Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : M. Christophe DEMESMAY suppléant de Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Sergo RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salins : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean Michel CAYUELA Nancray : M. Vincent FIETIER Novillars : Mme Aurore HERNANDEZ suppléante de M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 0.3) Osselle-Routelle : M. Daniel CUCHE, Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (jusqu'au 1.1.1), M. Pascal ROUTHIER (jusqu'au 1.1.1) Saône : Mme Sylvie GAUTHEROT suppléante de M. Yoran DELARUE Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vieilley : Mme Christiane ZOBENBULLER Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER Vorges-les-Pins : M. Sylvain DOUSSE suppléant de Mme Julie BAVEREL

**Etaient absents** : Besançon : M. Julien ACARD, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Christophe LIME, M. Thierry MORTON, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE Beure : M. Philippe CHANEY Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Franois : M. Claude PREIONI La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Noironte : M. Bernard MADOUX Pugey : M. Frank LAIDIE Torpes : Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD

**Secrétaire de séance** : M. Pierre CONTOZ

**Procurations de vote** :

**Mandants** : J. ACARD, C. CAULET, C. COMTE-DELEUZE, P. CURIE, YM. DAHOUI, D. DARD, O. FAIVRE-PETITJEAN, B. FALCINELLA, C. LIME, T. MORTON, Y. POUJET, A. POULIN, K. ROCHDI (à partir du 1.1.1), H. TRUDET, A. JACQUEMET (à partir du 1.1.2), P. ROUTHIER (à partir du 1.1.2), D. JACQUIN, V. MAILLARD

**Mandataires** : P. MOUGIN, R. STHAL, ML. DALPHIN, M. LOYAT, C. MICHEL, M. LEMERCIER, L. CROIZIER, S. BARATI-AYMONIER, E. MAILLOT, D. SCHAUSS, D. POISSENOT, A. VIGNOT, C. MICHEL (à partir du 1.1.1), S. DOUSSE, A. LORIGUET (à partir du 1.1.2), Y. MAURICE (à partir du 1.1.2), G. BAULIEU, JN. BESANCON

Délibération n°2017/003573

Rapport n°4.7 - Modification des statuts du Sybert

## Modification des statuts du Sybert

**Rapporteur : Gabriel BAULIEU, Vice-Président**

**Commission : Développement durable**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

**Résumé :**

Dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Doubs issu de la Loi NOTRe, les recompositions ont porté le nombre d'adhérents du SYBERT à trois intercommunalités. Le comité syndical du SYBERT du 13 décembre 2016 a entériné les évolutions précitées et a proposé une réduction du nombre de représentants en conservant la représentation des adhérents, via une modification de ses statuts.

Le Bureau est invité à se prononcer sur cette modification statutaire.

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, SYBERT, est composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)
- Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)
- Communauté de Communes du Val Marnaysien pour les communes situées dans le Doubs.

Le comité syndical du SYBERT réuni le 13 décembre 2016 a proposé une modification de ses statuts réduisant le nombre de représentants tout en préservant la représentation de chaque adhérent. Ainsi, le nombre de représentants du Grand Besançon passerait de 48 titulaires à 33 titulaires et autant de suppléants. La Communauté de Communes Loue Lison disposera de 9 sièges et la Communauté de Communes du Val Marnaysien de 3 sièges.

Le Grand Besançon, en qualité de membre du SYBERT, doit émettre un avis sur cette modification statutaire dans un délai de 3 mois à compter de la date de notification de la proposition de modification statutaire. En l'espèce, la CAGB a reçu le courrier du SYBERT le 3 janvier 2017.

**Mmes F. GALLIOU et C. THIEBAUT et MM. T. BIZE, JM. BOUSSET, P. DUCHEZEAU, T. JAVAUX, M. LETHIER, C. LINDECKER, F. LOPEZ et R. STAHL (2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.**

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur cette modification des statuts du SYBERT.**



Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 100

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 11

## Extrait des statuts du SYBERT

### **ARTICLE 2 : DENOMINATION ET COMPOSITION :**

A la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets, SYBERT, est composé des établissements publics à fiscalité propre suivants :

- Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB),
- Communauté de Communes Loue Lison (CCLL),
- Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes situées dans le Doubs.

Au vu de cette réduction du nombre d'adhérents, il est proposé de réduire le nombre de délégués et de modifier l'article 6 comme suit.

### **ARTICLE 6 : MODALITES DE REPARTITION DES SIEGES :**

Le Comité syndical est composé de délégués élus par chacun des adhérents. Leur représentation au sein du conseil est fixée ainsi qu'il suit selon leur importance démographique :

- 3 délégués titulaires pour chaque adhérent de moins de 15 000 habitants ;
- 9 délégués titulaires pour chaque adhérent dont la population est comprise entre 15 000 et 49 999 habitants ;
- 19 délégués titulaires pour chaque adhérent dont la population est comprise entre 50 000 et 99 999 habitants ;
- 33 délégués titulaires pour chaque adhérent dont la population est comprise entre 100 000 et 249 999 habitants ;
- 41 délégués titulaires pour chaque adhérent de plus de 250 000 habitants.

Chaque adhérent désignera autant de délégués suppléants que de délégués titulaires appelés à siéger au conseil avec une voix délibérative en cas d'empêchement des délégués titulaires.

Le nombre d'habitants considéré est celui de la population municipale telle qu'elle ressort du dernier recensement général de la population (INSEE).

Au vu de la population 2016, le nombre de sièges au Comité syndical attribué à chaque membre est le suivant :

Collectivité	Nombre de sièges
Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (CAGB)	33
Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)	9
Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes situées dans le Doubs	3
TOTAL SYBERT	45